

CONSEIL DE FACULTE

Procès-verbal de la séance du 14 mai 2018

Ordre du jour :

1. Informations du Doyen
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 09/04/2018
3. Règlements d'examens
4. Modifications maquettes pédagogiques
5. Maquette DU Cyberjustice
6. Conventions Cyberjustice :
 - convention avec l'Ordre des Avocats de Strasbourg
 - convention avec la Chambre Nationale des Huissiers de Justice
7. Liste des chargés d'enseignement
8. Demande de subvention : SPECQUE
9. Divers

Etaient présents :

Membres de droit et invités :

Mme Jeanne-Marie TUFFERY-ANDRIEU, Doyen de la Faculté de droit, de sciences politiques et de gestion
Mme Elsa DONGOIS, Responsable administrative,
Mme Juliette LELIEUR, Directrice adjointe de la Fédération de Recherche
M. Bruno TRESCHER, vice-doyen filière AES

Membres élus :

Collège A

Mme Aude BOUVERESSE, Mme Peggy DUCOULOMBIER, M. Raphaël ECKERT, M. Christophe GODLEWSKI, Mme Catherine HAGUENAU-MOIZARD, M. Etienne MULLER.

Collège B

M. Nicolas GILLET, M. Patrice HILT, Mme Céline PAUTHIER, Mme Delphine PORCHERON, M. Pierre SCHAEFFER, Mme Christel SIMLER,

Collège des BIATSS

Mme Astrid HATT, M. Nicolas KELLER

Collège des Etudiants

AED/Club AES :

M. Stéphane ROESZ, Mme Lina BELHAJ SAIF, M. Anthony CARDINAUX

MédiaDroit :

Mme Louise JUNG, M. Olivier TRARBACH, M. Victor BLANLOEIL, Mme Hortense KROPP,

UNI :

Personnalités extérieures :

M. Cédric LUTZ-SORG, représentant de M. Christophe DARBOIS, Bâtonnier de l'Ordre des avocats,
Mme Charlène PLESSIS, représentante de M. Thierry GHERA, Président du Tribunal de Grande Instance de
Strasbourg

M. Daniel AEBY, représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie Alsace Eurométropole

Avaient donné procuration :

Membres élus :

Collège A

Mme Caroline KLEINER à M. Raphaël ECKERT

M. François DUQUESNE à Mme Peggy DUCOULOMBIER

Mme Jocelyne LEBLOIS-HAPPE à Mme Catherine HAGUENAU-MOIZARD

Collège B

Mme Catherine BIERENT à M. Patrice HILT

M. Arnaud DURANTHON à Mme Céline PAUTHIER

M. Salim ZEIBAK à Mme Céline PAUTHIER

Collège des BIATSS

Collège des Etudiants

AED/Club AES :

Mme Dorine GERMAIN à M. ROESZ Stéphane

MédiaDroit :

Mme Salomé GSELL à Mme Hortense KROPP

M. Raphaël LAURAIN à M. Olivier TRARBACH

Mme Emmanuelle TRAUZOLLA à Mme Louise JUNG

UNI :

Personnalités extérieures

Etaient excusés :

Membres de droit et invités :

Membres élus :

Personnalités extérieures :

M. Daniel SCHEID, représentant de la chambre départementale des notaires du Bas-Rhin,

Etaient absents :

Membres de droit et invités :

Mme Sylvie LACAULE, représentante de Mme Martine GEMMERLE, Directrice du SCD

Mme Bénédicte GIRARD, Vice-Doyen Licence Droit

Membres élus :

Collège des BIATSS :

Collège des étudiants :

M. Jean-Philippe JUNG, UNI

Personnalités extérieures :

Mme Martine CALDEROLI-LOTZ, représentante du Conseil Régional d'Alsace

M. Olivier BITZ, Conseiller communautaire de l'Eurométropole de Strasbourg

Mme Danièle MAZZEGA, Présidente du Tribunal Administratif de Strasbourg

M. Yvan JEANNERET, représentant de l'Ordre des Experts comptables

Nombre de membres prenant part au vote	40
Nombre de votants, présents ou représentés	34

Madame le Doyen, Jeanne-Marie TUFFERY-ANDRIEU, ouvre la séance à 10h05.

Elle énonce les procurations puis aborde l'ordre du jour.

1. Informations du doyen

- *Nouvelle offre de formation*

La DGESIP a transmis les avis de ses conseillers scientifiques sur les mentions de licences, licences professionnelles et masters soumises à accréditation pour le contrat 2018-22. Aucune mention n'a fait l'objet d'un avis négatif. Notre offre de formation répond aux différentes exigences établies. Elle ne nécessite ni de compléments d'information, ni le suivi de recommandations, ni un bilan d'étape à un contrat. Cet avis est une étape très importante au cours de la longue séquence qui a beaucoup occupé les équipes pédagogiques, lesquelles, en relation avec les professionnels, ont proposé une offre de formation lisible et professionnalisante. Madame le Doyen souligne aussi l'implication des services administratifs. Dans le courant de l'été, l'arrêté d'accréditation devrait être publié.

M. le professeur Raphaël ECKERT salue le travail de toutes les personnes qui ont contribué à cette nouvelle offre de formation. Il rappelle que le processus en a été très long.

- *Séminaire intensif de révision*

Trois cent dix-neuf étudiants se sont inscrits à la dernière session du séminaire intensif de révision, ce qui montre la motivation des étudiants. Les groupes étaient composés de 10 à 15 étudiants ce qui permet des échanges positifs et fructueux. M. Gillet, responsable du SIR, ajoute que les inscriptions sont en cours pour les rattrapages et que le SIR commencera la semaine prochaine avec les étudiants inscrits.

- *La cafétéria*

M. le professeur Etienne MULLER, vice-doyen Masters Droit, rappelle que 3 candidatures ont été déposées suite à l'offre publiée. Notre choix s'est porté sur la candidature du CROUS dans la mesure où celle-ci satisfaisait nos attendus aux niveaux de l'hygiène, de la sécurité et du suivi financier. La convention est en cours d'élaboration pour une reprise de l'activité à la rentrée universitaire.

2. Adoption du procès-verbal de la séance du 12/03/2018

- En l'absence de demande de modification, le procès-verbal du 09/04/2018 a été adopté à l'unanimité.

3. Règlements d'examens

Les règlements d'examens se font l'écho de la nouvelle offre de formation 2018-2022 et se veulent conformes aux dispositions en vigueur à l'Université.

Concernant les licences, pour 2018/2019, les règlements d'examens ont été repris de manière quasi-identique à l'année universitaire 2017/2018 mais une incise a été ajoutée pour le « oui si ». Ainsi, une disposition particulière s'inscrit au point II des règlements licence droit, licence droits européens et

licence AES selon la formulation suivante : « L'étudiant inscrit en régime « oui si » devra obligatoirement suivre les modules afférents. Un contrôle d'assiduité est organisé. Toute absence non excusée interdira à celui-ci de se présenter aux examens de contrôle terminal. Les absences devront être excusées dans un délai de dix jours par un courrier adressé au Doyen, accompagné des pièces justificatives, qui devra être déposé au service des licences. »

Pour les étudiants qui se trouveront dans la situation du « oui si », ils seront informés de leur accompagnement pédagogique selon la formulation suivante : « La mise en œuvre de l'aménagement pédagogique sera précisée dans le cadre du contrat pédagogique établi en début d'année universitaire. Cet aménagement pédagogique sera obligatoire et aura lieu en grande partie le samedi ». La réalité logistique du bâtiment ne permet pas en effet d'effectuer les modules de remise à niveau dans la semaine.

Concernant les règlements des masters, M. le professeur Etienne MULLER, remercie l'ensemble des collègues porteurs de mentions, les directeurs de parcours ainsi que les personnels administratifs, en particulier M. Nicolas KELLER, pour leur implication. Une trame générale commune détaillant l'organisation des études et le contrôle des connaissances, adaptable sous réserve d'un certain nombre de points indérogeables, avait été proposée aux responsables de mentions et de parcours pour harmoniser les règlements d'examens des masters. Cette harmonisation sans précédent assure une meilleure lisibilité pour les étudiants tout en répondant aux exigences des règles générales relatives au MECC de l'université pour une plus grande sécurité juridique.

Madame Christel SIMLER, responsable de la capacité en droit, indique qu'un article est manquant dans le règlement des capacités en Droit. Cette disposition apparaît dans le règlement de la deuxième année mais est à rajouter pour la première année.

Madame le professeur Aude BOUVERESSE regrette que ses disponibilités n'aient pas pu être prises en considération dans le cadre de l'élaboration des emplois du temps et demande à ce que des aménagements soient rendus possibles. Madame le Doyen convient des inconvénients que présente la situation mais rappelle que le principe avait été établi de permettre aux étudiants, autant que cela serait possible, de suivre l'ensemble des cours auxquels ils sont inscrits.

Madame le professeur Catherine HAGUENAU-MOIZARD souscrit à la sollicitation de Madame le professeur Aude BOUVERESSE. Elle demande plus de flexibilité, condition de l'exercice de la liberté pédagogique des enseignants-chercheurs. Madame le Doyen rappelle que s'il est vrai que les fortes contraintes immobilières n'ont pas permis de donner une suite favorable à toutes les demandes, la plupart d'entre elles ont néanmoins trouvée une réponse. Madame le Doyen n'écarte cependant pas la possibilité de procéder à des nouveaux ajustements dans le courant de l'année prochaine.

Madame le Doyen demande aux membres du Conseil de faculté s'ils souhaitent ajouter une remarque sur les règlements d'examens. Les règlements d'examens ne font l'objet d'aucune remarque supplémentaire.

Modalités d'évaluation des compétences et des connaissances		
Récapitulatif - Règlements d'examen (2018-2019)		
	MENTION - INTITULÉ	Parcours
Licence pro.	Activités juridiques	Métiers du notariat
	Assurance, banque, finance	Chargé de clientèle particulier
Master 1	Droit	Toutes mentions
	Administration économique et sociale (AES)	Toutes mentions
Master 2	Administration économique et sociale (AES)	Gestion et droit des énergies et du développement durable
		Droit de l'économie numérique
		Commerce électronique
		Conformité, Audit légal et gestion des risques
		Achat international: global sourcing - APP
	Droit privé	Droit privé fondamental
		Droit de la famille interne, international et comparé
		Droit comparé
		Droit des personnes vulnérables (non ouvert)
		Justice Procès Procédures
	Droit public	Contrats publics - Commande publique
		Droit public général
		Droit comparé EUCOR
	Droit du patrimoine	Ingénierie juridique et fiscale du patrimoine
		Droit de l'immobilier
	Droit notarial	Droit notarial
	Histoire du Droit et des institutions	Histoire du Droit et culture juridique
	Droit	Cyberjustice
	Droit Pénal et Sciences criminelles	Droit pénal et sciences criminelles
		Criminologie
Droit des affaires	Droit bancaire et financier	
	Droit bancaire - Métiers de la banque - APP - CP	

		Droit de l'Internet et des systèmes d'information (Initial) + (EAD)
		Juriste et conseil d'entreprise (DJCE)
		Investigation financières à l'échelle européenne - FC- APP (non ouvert)
		Juriste conformité/Compliance officier - APP -CP
	Droit Européen	Droit et politique de l'Union européenne
		Droit international et européen des affaires
		Droit des produits de santé en Europe
		Droit de l'économie et de la régulation en Europe
		Espace de liberté de sécurité et de justice
	Droit international	Droit international et transnational
	Droit social	Droit social interne, européen et international - APP
	Droits des libertés	Droit européen des droits de l'Homme
		Droit des minorités
		Droit des ONG, de l'humanitaire et des droits de l'Homme
Droit de l'environnement et de l'urbanisme	Droit de l'environnement, des territoires et des risques	
Double Diplôme	Double Master Zurich	
	Double Master Ferrare	
	Double Master Madrid	
	Double Master Comillas	
	Double Master Achat International Paris II - Luxembourg	
	Double maîtrise Franco-Anglaise	
	DIPLÔME	INTITULE
DU, Capacité et Czi	DU	Clinique des droits de l'Homme
		DJCE
		Diplôme Supérieur du Notariat (DSN) (arrêté du 22 juin 2002)
		Droit, société et pluralité des religions (DSPR)

		Finance islamique
		Pollutions et nuisances (DUPN)
		Terminologie juridique anglaise
	Capacité en droit	1^è année
		2^e année
	Czi	Métiers du droit
LICENCE	MENTION	Parcours
	DROIT	Licence droit général
		Licence droits européens
		Licence droit régime salarié
AES	Pour tous les parcours AES	

- Les membres du Conseil de faculté se sont prononcés à l'unanimité en faveur de l'ensemble des règlements d'examens 2018/2019.

4. Modifications maquettes pédagogiques

M. Nicolas KELLER, responsable du service des masters, indique les changements opérés pour deux maquettes pédagogiques de l'offre de formation 2018/2022 :

- maquette du master 2 droit pénal et sciences criminelles, parcours droit pénal et sciences criminelles: une matière oubliée dans la première version a été ajoutée dans l'UE3, il s'agit de la matière "voies de recours extraordinaires".
- maquette du master 2 droit international parcours droit international et transnational: rééquilibrage des ECTS et des coefficients. L'UE1 approfondissement passe de 18 à 21 ECTS et l'UE2 ouverture de 6 à 3 ECTS.

- Les membres du Conseil de faculté se sont prononcés à l'unanimité en faveur des modifications des maquettes pédagogiques

5. Maquette DU Cyberjustice

Le diplôme universitaire Cyberjustice, enjeux numériques de la justice et du droit est destiné aux professionnels en formation continue. Il trouve sa place dans le pôle Cyberjustice qui allie enseignement

et recherche. Madame le Doyen ajoute que dans la maquette, la CEPEJ sera également mentionnée dans la rubrique « autres partenaires » car elle a fait part de sa volonté de participer aux activités par une lettre d'intention.

Au sein du DU, les cours seront dispensés de 17h à 20h afin de permettre aux professionnels concernés de suivre la formation. Enfin, ce DU fait écho au master 2 Cyberjustice proposé en formation initiale.

- Les membres du Conseil de faculté se sont prononcés à l'unanimité en faveur de la maquette du DU Cyberjustice.

6. Conventions Cyberjustice

Dans le cadre du master 2 Cyberjustice en formation initiale, des partenariats ont également été engagés. La nouvelle offre de formation 2018-2022 devait se faire à coût constant et il a fallu, pour créer cette mention, trouver des partenaires pour la financer. Le Barreau de Strasbourg et la Chambre Nationale des Huissiers se sont engagés à financer cette formation pendant 5 ans. Le Conseil National des Experts de Justice s'est également prononcé en faveur d'une subvention de 2000 euros. Madame le Doyen adresse ses remerciements aux partenaires grâce auxquels la formation va pouvoir ouvrir à coûts constants.

- Les membres du Conseil de faculté se sont prononcés à l'unanimité en faveur du projet de convention avec le Barreau de Strasbourg et la Chambre Nationale des Huissiers.

7. Liste des chargés d'enseignement

Il est porté à la connaissance des membres du Conseil la liste des chargés d'enseignement vacataires pour l'année universitaire 2017-2018.

- Les membres du Conseil de faculté se sont prononcés à l'unanimité en faveur de la liste des chargés d'enseignement vacataires.

8. Demande de subvention SPECQUE

Madame Elsa DONGOIS, responsable administrative, présente la demande de subvention. Comme chaque année, les étudiants déposent une demande de subvention pour participer à la simulation du Parlement Européen Canada-Québec-Europe qui se tiendra à Montréal pour la promotion 2018. Dix étudiants sont concernés et une subvention de 400 euros est demandée au lieu des 350 euros habituellement. Le dossier est bien constitué, il fait apparaître le bilan financier de l'année dernière et les deux prix remportés. Cette

année, les dépenses sont beaucoup plus importantes car la simulation a lieu à Montréal, alors qu'il s'agissait de Prague en 2017.

Madame le Doyen pense qu'au vu de ces éléments, il est envisageable de leur attribuer une somme de 400 euros.

Madame le professeur HAGUENAU-MOIZARD souligne les efforts de présentation du dossier fournis par les étudiants depuis plusieurs années et est en faveur des 400 euros.

- Les membres du Conseil de faculté se sont prononcés à l'unanimité en faveur de l'attribution de la subvention de 400 euros pour la SPECQUE.

9. Divers

Madame Elsa DONGOIS informe que des travaux sont en cours au niveau des amphithéâtres, des 3^e et 4^e étages. Elle rappelle que tous les rattrapages en juin auront lieu dans les amphithéâtres de l'Institut LEBEL et dans l'amphithéâtre Athéna.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10h40.

Le Doyen,



Jeanne-Marie TUFFERY-ANDRIEU

Dates des prochains Conseils de faculté (ajustements possibles)

- 11 juin 2018